

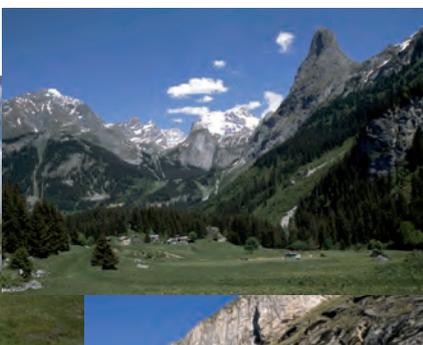


Parc national
de la Vanoise

Charte du parc national de la Vanoise

L'essentiel

Charte



Avertissement

Ce document résumé souhaite vous permettre d'appréhender rapidement le contexte, les objectifs et les orientations de la charte du parc national de la Vanoise. Il l'illustre de quelques exemples concrets de réalisations dans le vaste champ des possibles qu'elle ouvre.

Vous pourrez ensuite en fonction de vos intérêts et au gré des chapitres que vous aurez repérés approfondir votre connaissance de la charte dans son document complet.

C'est la charte elle-même qui est l'objet de la proposition d'adhésion faite aux communes et de partenariat aux autres interlocuteurs de l'établissement public du parc national

1	Vers un nouveau parc national de la Vanoise
1	Des principes communs à tous les parcs nationaux et des fondamentaux pour un développement harmonieux de la Vanoise
2	Animer, piloter et suivre la charte pour la rendre vivante
3	Le caractère du parc national de la Vanoise
4	Un projet fondé sur un diagnostic stratégique du territoire
8	Un projet de territoire unique pour des ambitions fortes
9	Les communes du coeur du parc national de la Vanoise et de l'aire optimale d'adhésion
10	Les objectifs du cœur du parc national
15	Les orientations pour l'aire d'adhésion du parc national
29	La carte des espaces et leur vocation et la notice d'accompagnement
30	VRAI-FAUX : 10 points pour comprendre la charte
30	Pour en savoir plus sur la charte ...

national de la Vanoise

Charte du parc national de la Vanoise

Carte des espaces selon leur vocation

A a) Espaces à vocation de foret naturelle du cœur
b) Espaces naturels intégrés à un domaine skiable

B b) Espaces à vocation de montagne sauvage de l'aire d'adhésion
c) Espaces naturels intégrés à un domaine skiable

C c) Espaces à vocation agro-pastorale
c) Espaces agro-pastoraux intégrés à un domaine skiable

D Espaces où la vocation pastorale est associée à une vocation de nature

E e) Espaces où la vocation pastorale est associée à une vocation de montagne sauvage
e) Espaces intégrés à un domaine skiable

F f) Espaces à vocation sportive
f) Espaces sportifs intégrés à un domaine skiable

G Sites à vocation touristique avec infrastructures dédiées à l'accueil et l'information du public

H Sites paysagers remarquables ayant vocation à l'accueil et l'information du public

I Domaines skiables et J extensions autorisées

K Equipements à un domaine skiable existant

L Site de fond

M Espaces associés aux stations touristiques

N Niveaux de grands randonnées de renommée internationale ou nationale

O Principales routes touristiques de renommée internationale ou nationale

P Routes d'intérêt touristique local du cœur du Parc

Q Principaux hébergements collectifs d'accueil du public en altitude

R Villes, villages et principaux hameaux et leurs espaces associés

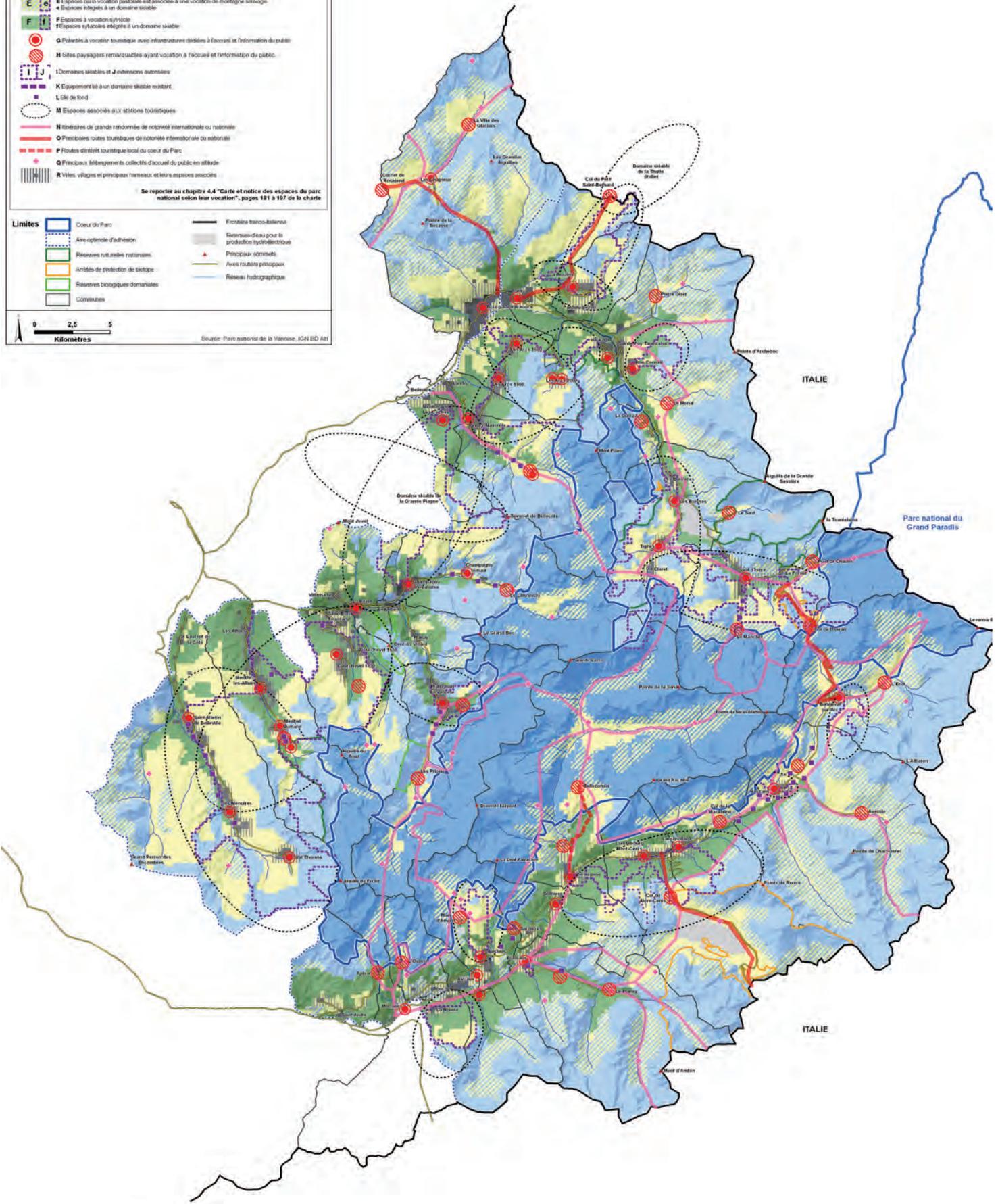
Se reporter au chapitre 4.4 "Carte et notice des espaces du parc national selon leur vocation", pages 181 à 187 de la charte

Limites

<ul style="list-style-type: none"> Cœur du Parc Aire optimale d'adhésion Réserves naturelles nationales Aires de protection de bétail Réserves biologiques domaniales Communes 	<ul style="list-style-type: none"> Frontière franco-italienne Bassins d'eau pour la production hydroélectrique ▲ Principaux sommets Axes routiers principaux Réseau hydrographique
--	--

0 2,5 5
Kilomètres

Source: Parc national de la Vanoise, IGN BD Alti



VRAI-FAUX : 10 points pour comprendre la charte

Entre vérités, idées reçues et faux-semblants, voici 10 points pour aider à mieux comprendre ce texte et ses enjeux.

1 La charte est un document contraignant ? **VRAI & FAUX**

La charte comporte deux parties : une qui s'adresse au cœur de parc, qui fixe des objectifs de préservation du patrimoine et prend en compte les activités (agricoles, touristiques...), en accord avec la réglementation du cœur dont la charte précise l'application. Mais la partie principale concerne l'aire d'adhésion et est composée d'orientations et de mesures contractuelles. C'est un « champ des possibles » auquel chaque commune pourra contribuer activement en choisissant ses priorités et en établissant un programme de travail avec le Parc. Une charte à la carte en quelque sorte.

2 La charte agrandit le cœur du Parc ? **FAUX**

La réglementation stricte du cœur et son périmètre d'application ont été fixés par le décret du parc du 21 avril 2009. La charte n'a absolument pas la capacité juridique de l'étendre à l'aire d'adhésion, pour laquelle elle propose d'initier une stratégie de développement durable, de construire avec ses partenaires, valorisant ainsi la solidarité entre le cœur et l'aire d'adhésion.

3 La charte est une opportunité de développement touristique ? **VRAI**

Elle ne porte pas que sur l'environnement, loin de là. Dans l'aire d'adhésion, l'un des piliers de la charte est la stratégie touristique du Parc, élaborée en 2013 avec les acteurs concernés (offices de tourisme, communes, centres de vacances, accompagnateurs en montagne...). Via la mise en œuvre de 22 actions concrètes, cette stratégie a pour priorité la relance de la saison estivale, avec la recherche de retombées économiques pour le territoire.

4 La charte bloque toute extension de domaine skiable ? **FAUX**

La décision d'une extension relève du Comité de massif des Alpes ou de documents de planification intercommunaux : les SCOT (Schéma de cohérence territoriale). La charte précise les territoires potentiels de projets et leur demande de ne pas créer d'impact direct ou indirect sur le cœur, de tenir compte de la flore, de la faune et des corridors écologiques, et de s'attacher à développer l'éco-responsabilité dans la construction.

5 La charte reconnaît les apports de l'agriculture au territoire ? **VRAI**

À son échelle, la charte fait vivre l'agriculture en octroyant directement des subventions ou en aidant à l'obtention d'aides européennes. Elle reconnaît et soutient ainsi cette activité dans le rôle qu'elle joue pour les paysages, la biodiversité et pour la vitalité du territoire.

6 Avec la charte, les agents du Parc renforcent leur mission de police hors du cœur ? **FAUX**

La mission de surveillance et de suivi du respect de la réglementation des agents reste prioritairement axée sur le cœur. En aire optimale d'adhésion, ils contribuent par ailleurs à faire respecter, pour le compte de l'État, la réglementation environnementale (chasse, espèces protégées, loi « 4x4 »...) qui concerne l'ensemble du territoire français, ni plus ni moins. Leur rôle : surtout prévenir et sensibiliser ; le nombre de procédures reste marginal.

7 La charte apporte une valeur ajoutée économique au territoire ? **VRAI**

À sa mesure, la charte accompagne des projets dans le domaine agricole, artisanal ou de valorisation touristique. Par ailleurs, le Parc travaille à la mise en place d'une marque « Esprit Parc national » en Vanoise. Ce n'est pas un label nécessitant la vérification de critères qualitatifs, mais une reconnaissance de valeurs participant aux enjeux de biodiversité et de développement durable que l'entreprise concernée défend au travers de ses produits ou services.

8 Grâce à la charte, le directeur du Parc a un droit de regard sur les permis de construire en aire d'adhésion ? **FAUX**

Le Parc ne donne qu'un simple avis (non coercitif) sur les documents d'urbanisme ou projets soumis à étude d'impact, non sur les permis de construire en aire d'adhésion. La commune reste maîtresse de ses décisions pour leur délivrance. Les permis doivent cependant être conformes aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU), qui doivent être compatibles avec les orientations et objectifs de la charte. Le Parc est d'ailleurs associé à leur élaboration, pouvant ainsi participer aux discussions préalables et anticiper.

9 La charte privilégie la protection du patrimoine naturel au détriment des activités économiques de l'aire d'adhésion ? **FAUX**

Si dans le cœur du Parc les objectifs de préservation restent prioritaires, en aire d'adhésion, la réglementation n'est en aucun cas plus stricte en termes de protection de la nature qu'ailleurs en France. Elle suit les textes nationaux communs à l'ensemble de l'Hexagone. En revanche, la connaissance que peut avoir l'établissement public des espèces protégées en aire d'adhésion et son expertise peuvent permettre aux porteurs de projets économiques d'anticiper et de mieux les prendre en compte.

10 La charte ambitionne de rendre le parc national plus accessible aux visiteurs ? **VRAI**

C'est vrai « physiquement », en s'efforçant de permettre aux personnes malentendantes, malvoyantes ou à mobilité réduite d'accéder aux refuges-portes et de découvrir ainsi les richesses du parc. C'est également vrai « émotionnellement », en travaillant, via la pédagogie notamment, à la sensibilisation des nouvelles générations, futures gestionnaires de cet espace protégé.

Pour en savoir plus sur la charte ...

La CHARTÉ (document complet et détaillé) est accessible en lecture et téléchargement sur le site internet du parc : www.vanoise-parcnational.fr

Les textes nationaux de référence suivants sont également accessibles sur le site du parc national de la Vanoise :

- La Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux : voir les articles L.331-1 à 331-29 du code de l'environnement
- Le décret n° 2006-944 du 28 juillet 2006 relatif aux parcs nationaux : voir les articles R.331-1 à R.331-85 du code de l'environnement
- Le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006.
- L'arrêté du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux.

Vers un nouveau parc national de la Vanoise

Le parc national de la Vanoise, premier de France, a été créé en 1963 pour protéger les patrimoines exceptionnels du massif et favoriser le développement local dans la zone périphérique.

Une réforme des parcs nationaux pour une meilleure gouvernance

Une loi a été votée en 2006 pour réformer la politique des parcs nationaux établie en 1960. Elle a fixé le cadre de la nouvelle gouvernance des parcs nationaux français. Cette loi prévoit notamment que les aires des parcs nationaux soient maintenant guidés dans leur action par **une charte, véritable projet de territoire pour 15 ans. Elle fixe des objectifs de protection des patrimoines pour le cœur, espace réglementé de façon spéciale et elle propose des orientations et des mesures de développement durable et de mise en valeur des patrimoines** pour l'aire d'adhésion. L'aire d'adhésion est l'espace périphérique au cœur qui a vocation à faire partie du parc national. La charte porte sur ces deux ensembles au motif qu'ils entretiennent des solidarités écologiques et des continuités géographiques.

La charte a été élaborée par le conseil d'administration du Parc national dans une concertation régulière avec les principaux acteurs du territoire et en particulier les communes qui sont invitées à adhérer à la charte. Le contenu de la charte s'appuie sur plus de cinquante ans d'expérience de l'établissement public du parc et sur les actions partenariales qu'il a pu conduire par le passé, et particulièrement celles de ces dernières années conduites dans un esprit de préfiguration de la charte. tional et sur les actions partenariales qu'il a pu conduire par le passé, et particulièrement celles de ces dernières années conduites dans un esprit de préfiguration de la charte.

Un processus de concertation pour un projet de territoire alliant le cœur du parc national et sa zone d'adhésion

Les principaux partenaires publics ou territoriaux dont les communes, les intercommunalités, le Département, la Région, les chambres consulaires ainsi que les établissements publics, organisations, fédérations ou associations économiques ou environnementales locales ont été consultés en 2012 sur le projet de charte proposé par le conseil d'administration. Le public et les habitants ont pu ensuite s'exprimer au travers d'une enquête publique (décembre 2012 et janvier 2013).

Le conseil d'administration a alors modifié le projet de charte pour tenir compte des résultats de ces deux processus de concertation. En particulier, suite à la recommandation de la commission d'enquête, le document a fait l'objet d'un important travail sur la forme pour plus de lisibilité par une meilleure définition des enjeux, une structuration adaptée des objectifs et orientations. Le diagnostic initial a été étoffé. La charte ainsi remaniée a été validée par le conseil d'administration fin 2013.

Après avis d'instances nationales dont le Conseil d'État, la charte est approuvée par décret du Premier Ministre. Dès ce moment les objectifs et les mesures de la charte qui concernent le cœur s'appliquent.

Par contre, pour rendre la charte opérante sur l'aire d'adhésion, celle-ci doit être constituée. A cet effet, le préfet de région saisit les conseils municipaux pour qu'ils décident de leur adhésion à la charte pour sa durée (15 ans). A l'issue d'un délai de 4 mois, le préfet constate les communes qui ont adhéré à la charte. Ces communes constituent l'aire d'adhésion. A compter de cet instant, les orientations et les mesures de la partie relative à l'aire d'adhésion de la charte peuvent être mises en œuvre en concertation avec les partenaires du projet.

Pour mieux comprendre l'intérêt de l'adhésion, un document à consulter : « adhérer à la charte, quels avantages ? »

Des principes communs à tous les parcs nationaux et des fondamentaux pour un développement harmonieux de la Vanoise

Le ministère en charge de l'écologie a édicté en 2007 **les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux**. Un arrêté ministériel précise ce que sont les parcs nationaux, présente les enjeux et processus liés aux chartes et explicite les principales modalités de gestion dans le cœur et l'aire d'adhésion. Ces principes figurent dans toutes les chartes des parcs nationaux.

pour en savoir plus sur les principes fondamentaux applicables à tous les parcs nationaux, voir encadré, pages 2 et 3 de la charte

En écho aux fondamentaux nationaux, la charte du parc national de la Vanoise expose les **attendus relationnels fondateurs du projet de territoire** porté par la charte. Initialement proposés par les élus ces attendus ont été validés par l'ensemble du conseil d'administration du Parc :

- **consolider l'appropriation du parc national par les acteurs locaux,**
- **devenir un territoire de référence et d'innovation,**
- **construire une vision partagée des enjeux et des solutions à apporter,**
- **respecter les responsabilités et prérogatives de chacun au regard de l'avenir,**
- **promouvoir une attitude de dialogue permanent,**
- **consacrer les moyens nécessaires aux ambitions,**
- **s'engager collectivement autour de la charte.**

pour en savoir plus, voir chapitre 1.1 « pour un développement harmonieux de la Vanoise », pages 5 et 6 de la charte

Animer, piloter et suivre la charte pour la rendre vivante

La charte est un projet de territoire à faire vivre. Elle aura du sens et atteindra des résultats si l'implication des acteurs locaux que sont les communes et intercommunalités, le Département de la Savoie, la Région Rhône-Alpes, les organismes socioprofessionnels et associatifs, les services de l'État et **l'établissement public chargé du parc national de la Vanoise est conjuguée et forte.**

Des **conventions d'application de la charte** ou des **contrats de partenariat** régulièrement renouvelés préciseront au fil du temps les mesures et les actions concrètes de mise en œuvre de la charte. Ils s'adressent en priorité aux communes signataires de la charte mais sont également destinés à tout interlocuteur public ou privé qui souhaite participer à la réalisation de la charte et nouer des partenariats avec le Parc national.

Le conseil d'administration dont la composition a été adaptée par la loi de 2006 **est le moteur de la gouvernance du Parc national.** La synergie des équipes techniques respectives des partenaires est également un enjeu important pour traduire en actions les axes tracés par la charte.

A cet effet, les services de l'établissement public du parc ont été réorganisés début 2014 pour plus de moyens dédiés à l'écoute des acteurs et à l'accompagnement des initiatives locales et des projets du territoire.

Acteur du projet parmi d'autres acteurs, l'établissement public du parc assure la coordination générale du projet de territoire. Il apporte un soutien méthodologique, un appui en ingénierie, une part de subventions et de négociation pour la mobilisation de financements spécifiques auprès de grands partenaires financiers voire de mécènes lorsque les projets portés par les acteurs locaux répondent aux ambitions de la charte.

Le pilote de la charte est le président du conseil d'administration, avec l'appui du directeur et de l'équipe technique. Le conseil d'administration bénéficie des avis du conseil scientifique, notamment en matière d'évaluation et de veille scientifique, et des **contributions du conseil économique, social et culturel,** en particulier sur le suivi de la charte et des politiques partenariales et contractuelles.

Le suivi en continu de la charte permet d'impliquer les partenaires. Informés du suivi opérationnel par une série d'indicateurs, ils construisent une démarche solide, partagent les constats et les résultats pour en tirer des enseignements et effectuer les ajustements éventuels dans les priorités et les moyens.



Le caractère du parc national de la Vanoise

Le caractère du parc national de la Vanoise, c'est la dimension originale et particulière de ce territoire exceptionnel. Certains traits de caractère varient selon les lieux et les périodes. La charte en présente les éléments constitutifs majeurs.



La haute montagne sauvage

Une montagne peu marquée par l'homme où la présence d'êtres vivants passe par une adaptation à des contraintes naturelles sévère

un espace de nature, de silence et de contemplation



La montagne riche de sa diversité

La variété des conditions de milieux favorise une faune et une flore riches
un espace de découverte



La montagne accessible et accueillante

Un espace de marche et de contemplation, traversé de sentiers, agrémenté de refuges
un espace d'accueil et de services



La montagne apprivoisée

Une montagne support d'activités qui ont marqué le paysage : alpages, chalets, canaux...
un espace de savoir-faire et de rencontre

Le caractère particulier de l'aire d'adhésion, fruit de l'évolution récente

Un espace reprenant l'essentiel des éléments de caractère du cœur mais aussi marqué par le contraste lié à l'aménagement des stations, support d'activités économiques fortes

un espace de vitalité et d'innovation

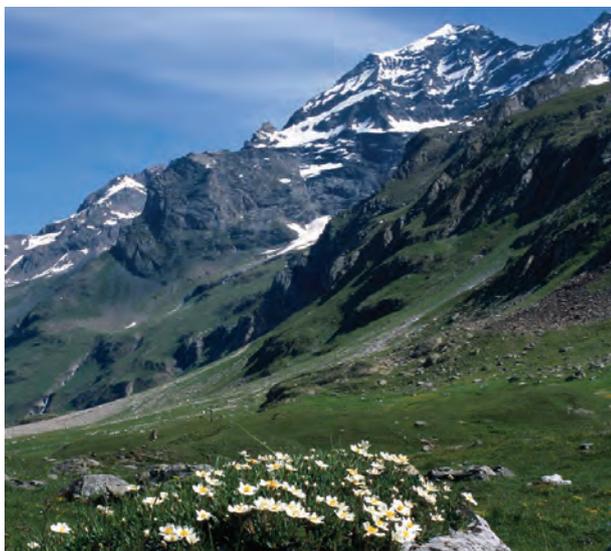


Les traits de caractère induits par la présence de l'action du Parc national

Le Parc national a contribué à la création de l'entité du massif «Vanoise» et à sa notoriété. Il vise à valoriser les solidarités entre le cœur et l'aire d'adhésion, à préserver et faire partager les patrimoines
un espace tisseur de liens

Un projet fondé sur un diagnostic stratégique du territoire

La charte du parc national de la Vanoise s'appuie sur un diagnostic qui identifie les enjeux de protection et de développement durable du territoire au regard des atouts et des faiblesses en présence, mais aussi des menaces éventuelles ainsi que des opportunités qui pourraient être saisies. C'est à ces enjeux que les acteurs de la charte tenteront de répondre par leur actions de mise en œuvre des mesures de la charte.



Une grande richesse d'habitats naturels

La variété géologique, la forte amplitude altitudinale des reliefs et les expositions contrastées entre adrets et ubacs sont favorables à une grande diversité des habitats naturels. Certains milieux naturels riches sont plus particulièrement sensibles. Une bonne partie des 1 400 zones humides recensées est menacée de dégradation lors d'aménagements et à préserver des extensions ou des impacts de l'urbanisation. Les pelouses sèches sont en déclin du fait des changements de pratiques agricoles qui induisent un risque de sur-pâturage, ou de la fermeture des milieux consécutive à l'abandon d'activités agricoles. Les surfaces pastorales utilisables en vallée diminuent tandis que les espaces intermédiaires, autrefois pâturés au printemps et à l'automne, sont délaissés. Cet abandon conduit à la fermeture progressive des paysages et une perte de biodiversité.

La préservation des habitats naturels appelle à une attention et une concertation renforcées dans la conception de l'aménagement et de la gestion de l'espace.

Une biodiversité floristique remarquable

La palette des habitats naturels se traduit par une grande diversité de la flore, avec plus de 1 200 espèces, dont une centaine sont protégées à l'échelle nationale. Les territoires de grandes communes qui ont un gradient altitudinal élevé, comptent plus de 1 000 espèces différentes, avec une richesse floristique particulière dans certains secteurs de l'aire optimale d'adhésion comme le Mont-Cenis. La responsabilité du territoire est particulièrement forte pour certaines espèces dont les seules stations connues en France en 2013 sont en Vanoise.

Les connaissances relatives aux effets du pastoralisme et de l'exploitation forestière sur la flore et la faune sont très faibles et doivent être améliorées pour mieux accompagner ces activités.



Une responsabilité vis-à-vis d'espèces emblématiques menacées

La création du parc national de la Vanoise avait notamment été motivée par l'enjeu de protection du bouquetin. L'objectif a été largement atteint et la population de bouquetins de Vanoise a permis d'alimenter les réintroductions dans plusieurs massifs des Alpes. Le Parc national a identifié 306 espèces de vertébrés dont 279 bénéficient d'un statut de protection nationale. Le Parc est fortement impliqué dans le suivi de certaines espèces patrimoniales avec ses partenaires : chamois, gypaète barbu, aigle royal, vautour, galliformes de montagne, etc.

La maîtrise des dérangements de la faune sauvage par les activités humaines (survol, ski hors-piste, via ferrata) est une condition nécessaire à la conservation d'espèces particulièrement sensibles en périodes de reproduction et sur les zones d'hivernage.



Une ressource en eau très convoitée et des continuités écologiques à rétablir sur les cours d'eau

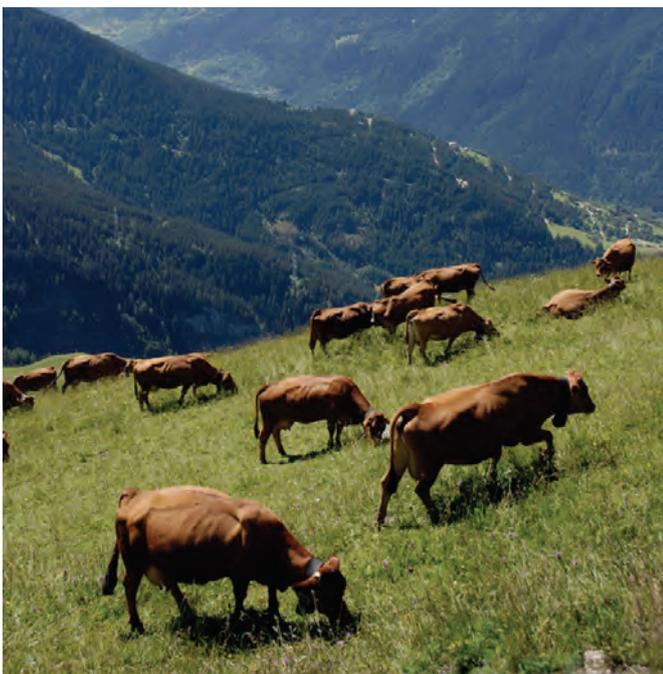
La nécessité de maîtriser les nouveaux usages de l'eau et de donner la priorité aux besoins locaux afin de limiter les conflits d'usages et de maintenir le bon fonctionnement du milieu naturel concerne aussi bien le cœur que l'aire optimale d'adhésion. Dans celle dernière, il s'agit également de résoudre les problèmes ponctuels de pollution et de veiller à restaurer la continuité écologique là où elle est compromise.

L'enjeu vis-à-vis de la ressource en eau est d'en responsabiliser la consommation, d'organiser le partage de la ressource dans le respect de l'intégrité des milieux aquatiques et de leur fonctionnalité.

Un patrimoine culturel matériel et immatériel témoignant d'une montagne historiquement parcourue et vécue par l'homme

La richesse du patrimoine culturel tient au fait que la montagne et ses vallées sont parcourues et vécues par l'homme depuis le néolithique jusqu'à nos jours. Le patrimoine archéologique est d'un grand intérêt. Le patrimoine militaire et fortifié est très important car lié à l'histoire de la Savoie. Le patrimoine culturel, c'est aussi ce qui touche à la vie en montagne et au pastoralisme. Enfin la question du mariage entre une architecture perpétuant l'histoire et une architecture contemporaine répondant aux besoins de confort et d'optimisation énergétique se pose. L'enjeu est de préserver et de valoriser le patrimoine culturel, aussi bien matériel qu'immatériel.

Ce patrimoine constitue une dimension essentielle du caractère du parc national. Sa mise en valeur répond à une forte attente des visiteurs et offre des opportunités de valorisation économique, en particulier pour l'agriculture.



Une tradition agropastorale très ancrée mais fragile, contribuant fortement à la diversité des paysages

L'agriculture est presque exclusivement orientée vers des productions animales : le lait à finalité fromagère et la viande. L'occupation de l'espace est marquée par la saisonnalité de l'activité : en vallée en hiver et en alpage en été. La production fromagère a une forte dimension qualitative et patrimoniale. Les activités agricoles et pastorales sont partie intégrante de la richesse paysagère et patrimoniale du parc national. La préservation des surfaces agricoles en fond de vallée est stratégique pour le maintien d'une agriculture tournée vers l'avenir. De plus, par sa pratique du pâturage et des prairies de fauche en altitude, l'agriculture des hautes vallées de Vanoise est globalement favorable à la biodiversité et à la richesse patrimoniale, notamment dans le cœur du parc national.

Les enjeux sont d'une part d'accompagner les professionnels pour maintenir ces activités à forte valeur culturelle et patrimoniale, bien adaptées aux enjeux environnementaux, en encourageant les pratiques favorables. L'autre enjeu est celui de la reconquête des paysages et des espaces en friche, notamment aux altitudes intermédiaires.

Une sylviculture de montagne concentrée dans l'aire optimale d'adhésion

La forêt présente un fort contraste entre le cœur, où elle est très marginale mais à forte valeur patrimoniale, et l'aire optimale d'adhésion où elle est en expansion du fait de la déprise agricole. Les peuplements forestiers constituent une protection forte contre les risques naturels. Le caractère montagnard rend l'exploitation forestière difficile et une part importante des forêts n'est plus exploitée. La relance de la mobilisation des bois implique souvent la création de nouvelles dessertes forestières pouvant altérer les milieux. Enfin, le changement climatique pourrait avoir un impact conséquent sur les écosystèmes forestiers.

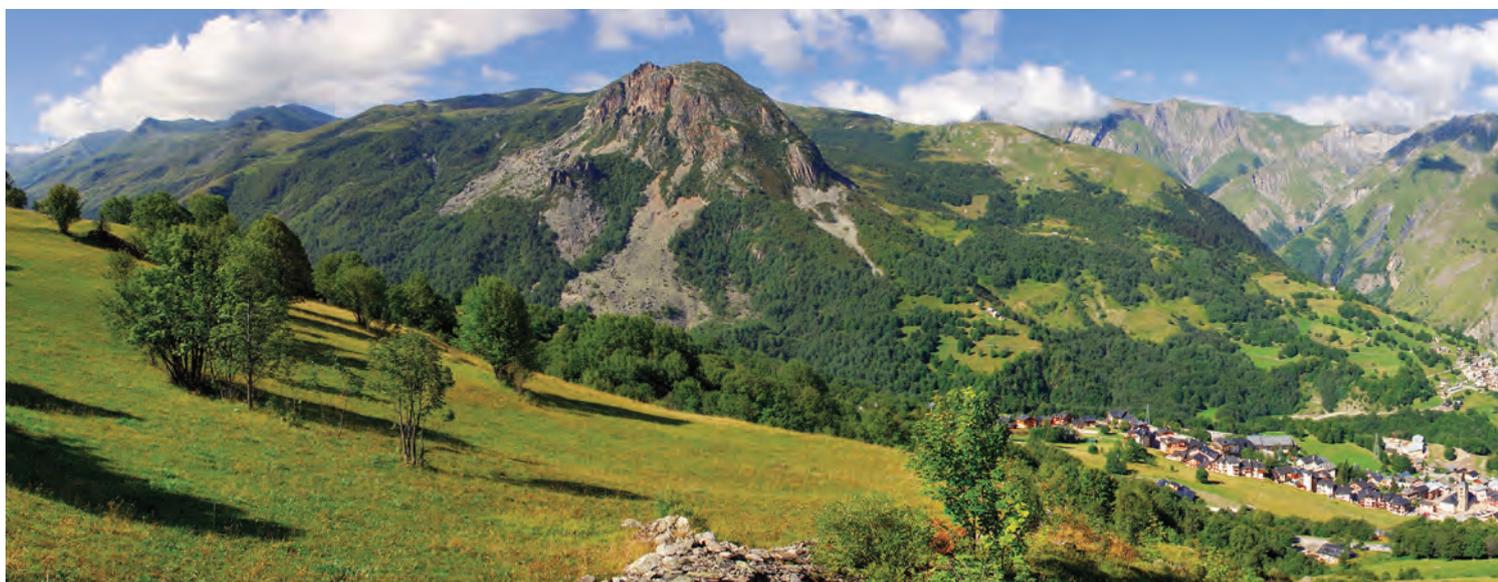
L'enjeu est de soutenir l'ensemble de la filière de manière à développer le potentiel économique et social de cette activité, en prenant en compte la biodiversité forestière, les autres aspects environnementaux et le changement climatique.



Une économie touristique fortement tournée sur l'hiver et un potentiel pour le tourisme d'été à valoriser

Le tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie de la Vanoise. Il est la principale source de revenus des habitants. Les espaces naturels du territoire en cœur et en aire optimale d'adhésion sont des lieux privilégiés de loisirs et de découverte de la nature pour les habitants et pour les visiteurs. Le ski alpin est l'activité touristique principale des hautes vallées de Vanoise. L'aire optimale d'adhésion est ainsi une destination de tourisme hivernal de niveau mondial avec des stations et des domaines skiables de très grande renommée. Le tourisme d'été est beaucoup moins développé et la fréquentation estivale baisse, malgré le réel potentiel du territoire. Le massif de la Vanoise dispose cependant d'un fort potentiel pour les activités sportives et de loisirs de pleine nature.

Un premier enjeu est d'aller vers un meilleur équilibre entre la fréquentation hivernale et estivale en s'appuyant sur l'image et la notoriété propres au parc national. Un autre enjeu est d'harmoniser développement touristique et préservation de l'ensemble des valeurs patrimoniales du territoire.



Des initiatives en faveur du développement durable

L'orientation vers un tourisme durable constitue un défi pour le territoire Vanoise, dont l'empreinte carbone est estimée à l'équivalent de celles d'une population de 200 000 personnes. Les déplacements des personnes représentent les trois quarts des émissions de l'activité touristique et la moitié de l'empreinte carbone totale du territoire.

En dehors de la production hydroélectricité nationale tirant parti des grands barrages, des initiatives de diversification de formes d'énergies renouvelables locales sont entreprises sur le territoire. Dès 2006, l'établissement public du parc national a défini une charte de gestion environnementale des refuges et développé la recherche de solutions d'approvisionnement autonomes en énergie. La problématique de l'alimentation autonome se pose également pour les bâtiments d'alpage, dont trois fonctionnent grâce à l'hydroélectricité. Plusieurs possèdent par ailleurs de petites installations photovoltaïques, parfois uniquement pour l'éclairage, généralement accompagnés d'un groupe électrogène. Le Parc national a initié dès le début des années 1990 une politique d'accès aux publics défavorisés. Des aménagements ont été réalisés et des refuges-portes sont labellisés tourisme et handicap pour les déficiences motrice, visuelle, auditive, et mentale. Il a lancé des programmes de sorties adaptées sur différents sites ainsi que des stages de découverte du milieu montagnard adaptés, en partenariat avec l'association Les Montagnes du Silence.

L'enjeu est d'aider à la réduction de l'empreinte écologique du territoire, de favoriser l'innovation énergétique, de poursuivre l'action en matière d'accessibilité des sites et des bâtiments au publics défavorisés.



Un territoire structuré à l'échelle des vallées

Le Massif de la Vanoise est un élément naturel de liaison et le vecteur d'une image commune à la Haute Tarentaise et la Haute Maurienne. Cependant les contraintes du relief ainsi que les spécificités historiques et culturelles poussent chacune des vallées à une organisation territoriale distincte.

Compte-tenu de leurs compétences et attributions, les pays et les intercommunalités à fiscalité propre constituent des interlocuteurs privilégiés de l'établissement public du parc national pour la réflexion stratégique, la cohérence territoriale, l'urbanisme, la planification et la contractualisation d'opérations, ainsi que la réalisation d'actions de portée intercommunale ou prenant tout leur sens sur la vallée.



Un projet de territoire unique fondé sur cinq enjeux majeurs

La première charte du parc national de la Vanoise ambitionne de répondre à cinq enjeux structurants pour le territoire. Ils portent simultanément sur le cœur du parc national et l'aire d'adhésion à constituer.

Deux enjeux nouveaux ont émergé à la faveur de la mise en place de la charte en tant que projet de territoire

Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire

Il s'agit de faciliter la connaissance et l'appropriation par la population de l'action du Parc national et de ses résultats, mais aussi de renforcer la relation de proximité et de confiance entre l'établissement public et les communes par une meilleure anticipation et par la conduite de programmes d'actions concrètes.

Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous

Il s'agit de diversifier l'offre touristique, les produits et services, de qualifier l'offre de découverte de pleine nature et de valoriser le patrimoine naturel et culturel tout en garantissant une préservation du caractère du cœur. On développera l'offre du territoire pour l'accueil des jeunes et des familles, l'accessibilité à tous et favorisera les mobilités douces



Trois enjeux s'inscrivent dans la continuité des missions fondamentales du parc national de la Vanoise

Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines

Il s'agit d'approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers et de les restituer auprès des différents publics (élus, habitants, visiteurs). On s'attachera à préserver la biodiversité et la naturalité, la tranquillité de la faune face au dérangement. L'accompagnement des dossiers d'aménagement contribuera à prévenir leurs impacts sur le patrimoine.

Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique

Il convient de maintenir des systèmes d'exploitations locaux fonctionnels, de préserver le foncier agricole de fond de vallée, On accompagnera la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'exploitation agropastorale. On soulagera la pression pastorale en altitude par la reconquête des montagnettes et maintiendra les prairies de fauche en altitude.

Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire

- dans le cœur, en gardant un équilibre entre les traits de caractère « la haute montagne sauvage » et « la montagne apprivoisée »,
- dans l'aire d'adhésion, en maintenant des surfaces faiblement artificialisées et en prenant en compte les paysages et l'environnement dans les aménagements.

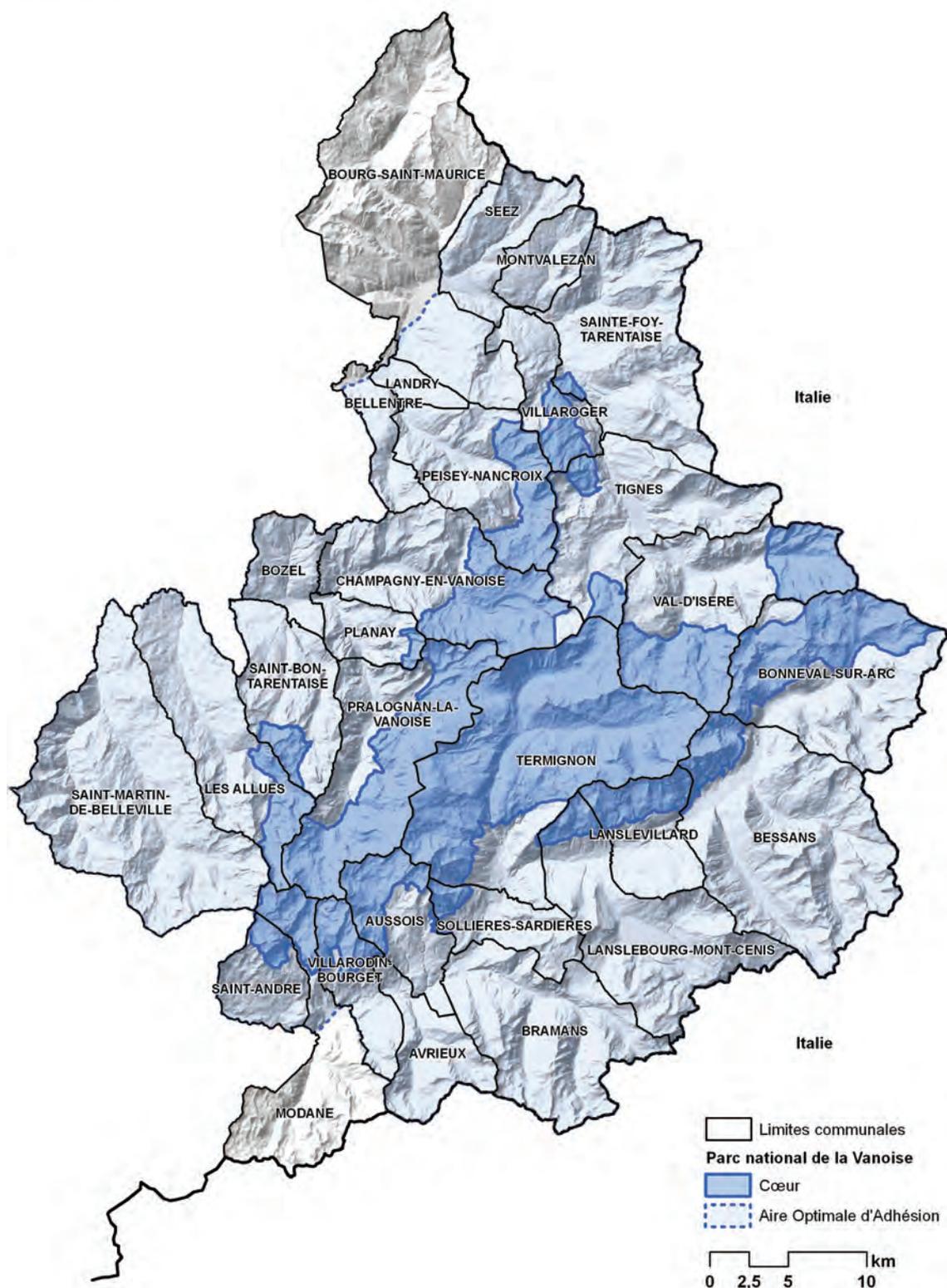


pour en savoir plus sur les enjeux voir chapitre 1.4, pages 31 à 36 de la charte

Les communes du cœur du parc national de la Vanoise et de l'aire optimale d'adhésion

L'aire optimale d'adhésion est constituée de l'ensemble des communes ou parties de communes ayant vocation à s'inscrire dans la démarche de la charte du parc national.

En y adhérant les communes constituent l'aire d'adhésion qui forme alors la véritable aire de mise en œuvre de la charte. Tous les trois ans les communes qui n'auraient pas adhéré pourront entrer dans le processus et élargir ainsi ce territoire et sa communauté d'action. Honneur aux pionniers de ce défi collectif !



Les objectifs du cœur du parc national



Le cœur, c'est l'espace patrimonial du parc national dont le législateur comme tous les partenaires du projet de charte ont souhaité préserver l'intégrité.

C'est aussi un espace porteur d'activités qui contribuent à son caractère et à sa mise en partage. Elles fondent une part de la richesse de ce bien commun et leur évolution doit faire l'objet d'une grande attention.

C'est ce subtil équilibre que cherchent à préserver les objectifs du cœur.

Les objectifs

La charte identifie 12 objectifs pour le cœur du parc national regroupés en 4 objectifs stratégiques. Chaque objectif est décrit de la manière suivante :

- un **intitulé** de l'objectif numéroté,
- des éléments de **contexte** en lien avec le diagnostic,
- un rappel des **enjeux** auxquels l'objectif cherche à répondre,
- le détail des **objectifs poursuivis** et des engagements qui s'y rapportent,
- un tableau regroupant les **mesures** qui doivent permettre d'atteindre des résultats. La charte étant établie pour 15 ans, cette liste ne peut être exhaustive. Les mesures énoncées pourront s'enrichir d'autres mesures au fil du temps en fonction d'opportunités, d'idées ou de moyens nouveaux,
- un lien avec la carte des vocations identifiant les espaces du cœur du parc national où l'objectif s'adresse préférentiellement.

Les mesures

La charte distingue deux types de mesures.

Des mesures de nature contractuelle

Il s'agit d'actions ou de groupes d'actions à conduire ou à réaliser. Chaque mesure identifie si elles relèvent d'une initiative de l'établissement public du parc, des communes ou d'autres partenaires associés et le rôle de chacun.

Des mesures de nature réglementaire

Dans le cœur du parc national, la protection des patrimoines est assurée par une réglementation spéciale qui porte sur les travaux et les activités humaines. La charte en précise les modalités d'application. Elles encadrent les résolutions du conseil d'administration et les décisions du directeur. S'agissant des modalités réglementaires, elles ne peuvent être résumées. On se reportera au chapitre 4.3 du projet de charte.

Pour chaque objectif sont citées les principales modalités qui s'y rapportent.

Préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Le cœur du parc national est marqué par les espaces de grande naturalité que sont les glaciers, rochers, les pelouses d'altitude. Toutefois les espaces de « montagne apprivoisée » que constituent les alpages dominent en surface et contribuent à la beauté et la diversité des paysages comme à l'économie locale. La forêt par sa faible surface prend une valeur particulière. Cette dualité et sa richesse forgent l'attractivité du parc.

Maintenir un haut niveau de naturalité et de qualité des milieux dans cette harmonieuse cohabitation constitue un enjeu.

Le cœur du parc national est en tête de bassin. Face au changement climatique

la ressource en eau constitue un autre défi collectif, de même que la qualité des milieux aquatiques et leur continuité écologique.

Activité ancestrale, la poursuite de l'agriculture dans les zones à vocations pastorales et dans des pratiques en harmonie avec la protection des paysages, de la faune et de la flore, constitue un objectif du parc national à part entière.

La qualité paysagère et l'ambiance sonore qui y est attachée, sont aussi des éléments contribuant au caractère du parc et générateurs d'émotions, de ressourcement, de culture. Il convient d'y veiller

Des objectifs et mesures pour agir



Favoriser une plus grande naturalité et préserver le caractère sauvage là où il existe

Il s'agira de veiller à garder le caractère « sauvage » des espaces de naturalité au regard d'aménagements ou d'évolution d'activités. On préviendra l'altération d'habitats, d'espèces peu mobiles, d'espèces rares ou emblématiques. La naturalité forestière sera l'objet d'une attention particulière. (objectif 2.1.1 – charte page 40)



Préserver la ressource en eau et assurer la fonctionnalité et le bon état écologique des milieux aquatiques et des zones humides

On améliorera la connaissance de la ressource, des prélèvements et de leurs impacts, de la qualité des milieux aquatiques. On favorisera les réflexions sur le partage de la ressource, aidera au traitement des effluents, à la restauration des continuités écologique. Un schéma piscicole sera établi avec la fédération de pêche et les APPMA. (objectif 2.1.2 – charte page 42)



Valoriser les activités agro-pastorales contribuant à la protection des patrimoines et des paysages

L'innovation dans des matériels à faible impact environnemental, les diagnostics d'alpage, les mesures agri-environnementales, la restauration des milieux pastoraux, seront favorisés. (objectif 2.1.3 – charte page 44)



Adapter les pratiques pour une bonne cohabitation entre espèces sauvages et troupeaux domestiques

On s'attachera à l'observation et la prévention des dégâts de la faune, dont l'appui aux éleveurs face à la présence du loup, à la remise en valeur d'alpages intermédiaires, à l'évaluation de l'impact des traitements antiparasitaires. (objectif 2.1.4 – charte page 46)



Préserver les qualités esthétiques et émotionnelles des ambiances paysagères et du bâti

Il s'agira notamment de créer un référentiel de recommandations architecturales ou paysagères, de résorber certains « points noirs », de requalifier des sites d'accueil, des abords de refuges ou de chalets en lien avec les propriétaires. (objectif 2.1.5 – charte page 48)

Quelques exemples d'actions concrètes

Le Parc national établira avec la fédération départementale et les associations de pêche des plans de gestion des lacs empoisonnés pour réduire progressivement les besoins d'alevinage dans le cœur du parc.

A Pralognan, sur l'alpage de Chapendu, la remise en état de certains espaces pastoraux envahis par les arcoses contribue tant aux besoins des troupeaux qu'à l'accueil de certaines espèces (tétraonidés, herbivores sauvages, espèces herbacées); sur celui de Ritord c'est le traitement des effluents de fabrication du fromage qui est réalisé par un élevage de porcs sur litière maîtrisée.

Le Parc national accompagnera les pétitionnaires lors de la réfection des chalets d'alpages pour allier le maintien des caractéristiques architecturales et des savoir-faire qui fondent le patrimoine vernaculaire avec les besoins d'adaptation aux usages et aux objectifs d'éco-responsabilité.

2.2

Favoriser l'accord entre les hommes et la nature

Le cœur du parc national de la Vanoise est un espace de rencontre entre l'homme et le patrimoine naturel. Les paysages, comme la flore et la répartition de la faune, sont marqués par cette cohabitation avec la présence des alpagistes, des alpinistes et des randonneurs. **Plus que se partager l'espace, c'est ce délicat équilibre d'une cohabitation harmonieuse qui doit être recherché.**

La réglementation n'a pour objet que de **veiller à la protection des patrimoines tout en permettant aux activités humaines autorisées**

de s'exercer dans des conditions socialement et économiquement acceptables. Elle ne peut remplacer un dialogue constant avec les usagers et leurs fédérations.

Les activités humaines exercées dans le cœur requièrent des bâtiments, des équipements ou des aménagements spécifiques. Ceux-ci sont souvent amenés à évoluer. **Le but est de favoriser l'innovation sur le plan technique, fonctionnel et environnemental et de minimiser les impacts des travaux que les aménagements, équipements et installations génèrent.**

Des objectifs et mesures pour agir



Préserver la quiétude des animaux et des hommes et le calme des lieux

Il s'agit d'identifier les sites et périodes de sensibilité des espèces patrimoniales au regard des activités, d'associer les professionnels et les fédérations sportives à la sensibilisation des pratiquants ... (objectif 2.2.1 – charte page 52)



Limiter les impacts des aménagements et des installations

Il s'agit, tout en favorisant une politique active d'accueil dans le respect des patrimoines d'accompagner les projets dans leur conception, leur mise en œuvre et le suivi des chantiers. On s'attachera à l'amélioration de l'assainissement des refuges, favorisera l'innovation ... (objectif 2.2.2 – charte page 54)



Quelques exemples d'actions concrètes

La réglementation pour la pratique du parapente sur le versant mauriennais du cœur du parc a été discutée avec les clubs locaux et la fédération de vol libre afin d'ouvrir le cœur à quelques zones de survol nécessaires sur un plan technique, sur des sites où la tranquillité des grands ongulés et des grands rapaces n'est pas menacée.

Le Parc national expérimentera la mise en place d'une pile à hydrogène sur un de ses refuges pour en accroître l'autonomie énergétique, il développera les toilettes sèches pour limiter les effluents.

Anticiper les évolutions et maîtriser leurs impacts sur le patrimoine

En cinquante ans l'établissement public et ses partenaires ont beaucoup fait progresser la connaissance sur le patrimoine. Beaucoup reste à faire sur les interactions réciproques entre les activités humaines et les systèmes naturels. **Le but est de développer cette connaissance et de la partager pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature.** Le cœur du parc national, par sa protection pérenne et par la présence d'un organisme gestionnaire est un terrain propice à la recherche, aux travaux

scientifiques et aux observations sur du long terme. Il s'agit aussi de constituer des espaces témoins pour comparer les évolutions à celles de territoires où s'exercent des activités, de mesurer les effets du changement climatique. **Le but visé est de favoriser la connaissance, le suivi et la recherche scientifique appliquée, de mesurer les évolutions tendancielle, de renforcer les liens avec des laboratoires de recherche.**

Des objectifs et mesures pour agir



Connaître et suivre les évolutions des patrimoines et des activités humaines au regard des objectifs de la charte

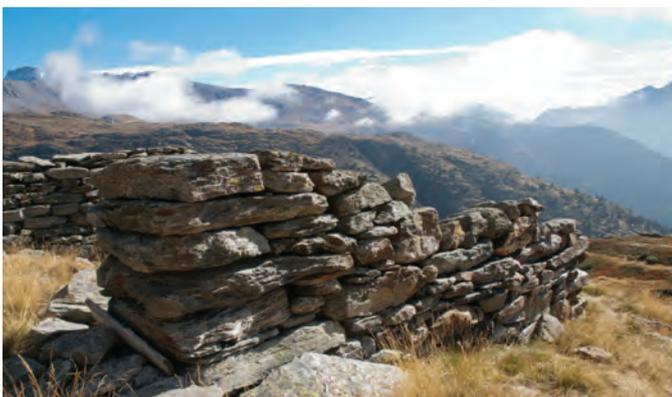
On poursuivra les inventaires d'espèces à forte valeur patrimoniale. Ils seront renforcés sur le patrimoine culturel et la géologie. Des suivis de l'évolution seront ciblés sur les espèces à enjeux, les milieux aquatiques, le paysage, les pratiques agricoles et de loisirs ...

(objectif 2.3.1 – charte page 58)



Affirmer la vocation de territoire de référence pour la recherche scientifique

Des sites de référence, voire le site potentiel d'une réserve intégrale seront identifiés ; l'établissement s'impliquera dans des programmes de suivi du changement climatique, favorisera l'accueil de la recherche ... *(objectif 2.3.2 – charte page 60)*



Quelques exemples d'actions concrètes

Le Parc national dressera un état des lieux du patrimoine témoignant de l'exploitation ancienne des terrains en cœur de parc (murets, canaux ...).

Le Parc national de la Vanoise est impliqué dans le programme inter-espaces protégés de recherche et de suivi « Alpages sentinelles » conduit avec des laboratoires à l'échelle des Alpes françaises.

2.4

Développer une politique d'accueil durable en espace protégé

Le cœur du parc national offre la promesse d'une montagne dont la nature est préservée. Le partage de ces richesses et la notoriété de l'espace protégé constituent un juste retour au public et aux habitants de l'effort ainsi consenti. Le **cœur contribue à la stratégie touristique** développée par l'établissement et adossée à la charte, dans la logique de solidarité voulue par le législateur. Dans cette mise à disposition du public il convient de s'assurer que la promesse de nature préservée, de calme, de silence et de naturalité soit tenue en associant et responsabilisant les acteurs de ces pratiques. **Le but est d'accompagner et d'organiser les activités sportives, de maîtriser le développement des compétitions pour offrir**

l'espace « cœur de parc » tout en évitant qu'il ne se banalise en un simple terrain d'aventure, de sport ou d'entraînement déconnecté de la relation au milieu naturel.

Le réseau d'infrastructures d'accueil, de randonnée et d'hébergements du cœur est conséquent et progressivement modernisé. **Le but est de mailler et mieux interconnecter l'offre de randonnée du cœur du parc national avec celle de l'aire d'adhésion, d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement de favoriser la diversification des publics et l'accessibilité à tous en fonction des refuges.**

Des objectifs et mesures pour agir



Organiser la pratique maîtrisée des activités sportives de nature et des loisirs aériens

L'effort d'ouverture des refuges pour le ski de printemps sera soutenu, le partenariat avec les fédérations sportives et clubs locaux notamment sur l'équipement des voies d'escalade, sur la pratique et les lieux de vol libre et de vol à voile sera poursuivi ...

(objectif 2.4.1 – charte page 64)



Sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et maîtriser le développement des manifestations sportives

On favorisera les pratiques éco-responsables, le partenariat avec les professionnels de la montagne, l'information des skieurs et raquetistes sur le dérangement de la faune ; on maîtrisera le nombre et accompagnera les compétitions sportives pour éviter tout impact et amplifier leur éco-responsabilité ... (objectif 2.4.2 – charte page 66)



Moderniser et promouvoir les refuges et l'offre de randonnée et de promenade pédestres

Il s'agira par exemple de définir le positionnement touristique des refuges du cœur, d'en poursuivre la modernisation et l'adaptation, d'y faciliter l'information. Les refuges portes auront un rôle particulier d'accueil tous publics, adapté au handicap, de préparation à la découverte. La gestion environnementale des refuges sera favorisée ...

Le Parc national fera vivre dans la durée la convention de partenariat passée en 2012 avec la fédération française de vol libre et le club de parapente d'Aussois. (objectif 2.4.3 – charte page 68)



Quelques exemples d'actions concrètes

La commune de Pralognan la Vanoise et le Parc national se sont conjointement engagés à compter de 2014 dans une démarche de progrès du trail « le tour des glaciers de la Vanoise » en faveur d'une meilleure prise en compte de la zone protégée et d'une manifestation plus engagée sur la découverte et sur le développement durable

Le Parc national encouragera et soutiendra les initiatives des propriétaires et gestionnaires de refuges en faveur de l'accueil des familles et des jeunes, à l'exemple du partenariat avec le Club Alpin Français pour le document de promotion des refuges accessibles en famille édité en 2014.

Les orientations de l'aire d'adhésion du parc national de la Vanoise



Les orientations

Dans l'aire d'adhésion, les élus gardent toutes leurs compétences et leur capacité d'initiative. Les orientations ont pour but de fixer la direction à prendre et les mesures pour inviter les acteurs locaux à réaliser des projets et des actions ensemble. Définies en concertation, les orientations pour l'aire d'adhésion traduisent le projet de territoire porté par les acteurs de la charte en solidarité et en complémentarité avec les objectifs définis pour le cœur du parc national. Ce projet traduit une ambition partagée, pour un territoire d'exception et un territoire à vivre : le parc national de la Vanoise. Le projet de territoire repose, dans sa conception comme dans sa réalisation, sur un principe de partenariat entre l'établissement public du parc et les communes adhérentes, partenariat qui est susceptible d'être élargi à d'autres acteurs comme les intercommunalités, des organisations socioprofessionnelles, ou des associations.

Le projet de charte propose ainsi 33 orientations pour l'aire d'adhésion du parc national. Ces orientations sont regroupées en 11 orientations stratégiques. Chaque orientation se présente comme suit :

- un **intitulé** de l'orientation avec un numéro de référence,
- des éléments de **contexte** pour faire le lien avec le diagnostic,
- un rappel des **enjeux** auxquels l'orientation cherche à répondre,
- les **lignes directrices** de l'orientation et les engagements qui s'y rapportent,
- un tableau regroupant les **mesures** qui doivent permettre d'atteindre des résultats. La charte étant établie pour 15 ans, cette liste ne peut être exhaustive. Les mesures énoncées pourront s'enrichir d'autres mesures au fil du temps en fonction d'opportunités, d'idées ou de moyens nouveaux,
- un **lien avec la cartographie des vocations** identifiant les espaces de l'aire d'adhésion du parc national où l'orientation s'adresse préférentiellement.

Les mesures

A la différence du cœur du parc national, les mesures pour l'aire d'adhésion sont uniquement **de nature contractuelle**. Seules deux mesures présentent un caractère réglementaire car elles relèvent directement du code de l'environnement (orientations 3.6.3 et 3.7.1).

L'établissement public du parc pourra assurer un rôle différent dans la mise en œuvre des diverses mesures: soit il les mettra en œuvre lui-même, soit il les accompagnera, soit encore il les soutiendra. Le projet de charte identifie clairement pour chaque mesure le rôle de l'établissement public du parc.



3.1

Participer activement à l'économie touristique au profit du territoire en valorisant, par le soutien et l'innovation, les atouts propres au parc national

L'économie touristique est le moteur du développement et de la prospérité des hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne depuis un demi-siècle. Il contribue au dynamisme économique de l'ensemble de la Savoie. Cette économie est principalement basée sur le développement des sports d'hiver. Son caractère saisonnier est très marqué. Elle est très dépendante de la neige et des ressources en eau.

Le contexte très concurrentiel, l'évolution des attentes de la clientèle tout comme les changements climatiques et l'évolution prévisible des coûts de l'énergie amènent les stations à s'interroger dans le cadre des schémas de cohérence territoriale sur l'adaptation et la diversification de leur offre, pour un meilleur étalement de la fréquentation et pour assurer un modèle économique viable à long terme. Le parc national de la Vanoise, espace exceptionnel de protection créé en contrepoint de l'équipement des stations à l'occasion, par sa charte de participer pleinement à l'évolution de

ce modèle tout en restant garant des objectifs de préservation du cœur, en apportant sa notoriété et sa vocation d'accueil et une offre spécifique tout à fait complémentaire à celle des stations.

C'est l'objet des mesures de la charte et de la stratégie touristique qui lui a été adossée.

Privilégier l'innovation et le tourisme durable, co-construire des produits touristiques basés sur la découverte, les mettre en marché, valoriser, l'expérience dans les équipements d'accueil et la requalification des sites, les pratiques de randonnée et de promenade, d'observation, la prise en compte d'une offre accessible à tous, telle est l'ambition en faisant porter l'effort sur l'activité estivale et d'inter-saison et la diversification des publics.

Des objectifs et mesures pour agir



Élaborer une stratégie touristique du parc national accompagnant et enrichissant les stratégies locales

Cette stratégie est d'ores et déjà finalisée et adossée à la charte (voir encadré). Elle propose un programme d'actions contribuant à l'action touristique locale dans la tonalité particulière d'un parc national ... ([orientation 3.1.1, charte page 74](#))



Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

Il s'agira par exemple de maintenir et améliorer le réseau de sentiers, de favoriser les boucles de promenade, de faciliter l'interprétation par les outils multimédias, de poursuivre l'adaptation des refuges de bords de route au handicap, d'encourager la création de produits de séjour de vallée incluant une nuitée en refuge, d'accompagner l'offre « cyclo-électrique » ... ([orientation 3.1.2 – charte page 76](#))



Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines

Un effort sera porté sur la relance des séjours scolaires, sur le développement de l'accueil des familles et des jeunes; l'établissement proposera un référencement des ambassadeurs du parc (accompagnateurs, hébergements); il accompagnera la création de produits touristiques de découverte ... ([orientation 3.1.3 – charte 78](#))



Quelques exemples d'actions concrètes

Il s'agira par exemple d'inciter un office de tourisme à développer une offre d'animation et de séjours spécifiques pour les enfants et les familles en lien avec la découverte du territoire, des patrimoines et des savoir-faire locaux.

L'établissement public du parc pourra attribuer la marque de notoriété « parc national de la Vanoise » à un accompagnateur en montagne du territoire qui s'engage, dans le cadre de son activité professionnelle, à être ambassadeur du parc national auprès des visiteurs et à développer des sorties de découvertes du patrimoine.

Le Parc national s'investira avec les autres parcs nationaux et les partenaires touristiques locaux sur le développement sur la Vanoise de GEOTREK, outil multimédia de découverte du territoire développé par le Parc national des Écrins.



La stratégie touristique du Parc national de la Vanoise, un engagement fort en faveur d'un développement touristique durable

Le Parc national de la Vanoise s'est engagé, solidairement avec les collectivités et acteurs concernés, dans une démarche de stratégie touristique affirmée. Celle-ci a été validée en novembre 2013. Ses 5 axes stratégiques permettent une articulation directe et étroite entre les missions de protection des patrimoines, de développement durable, et la recherche plus systématique de retombes économiques tangibles pour le territoire. Ils colorent une priorité stratégique transversale : la sensibilisation à l'environnement et au respect des patrimoines, qui s'appuie sur les missions originelles du Parc.

1. Faciliter l'accès à découverte de la montagne dans le respect de ses patrimoines
2. Cibler les jeunes, les familles et les enfants
3. Développer le tourisme responsable
4. Engager le Parc dans l'innovation-expérimentation
5. Instaurer une gouvernance partagée, solidaire et participative pour le tourisme

Chaque axe se décline en actions pour former un programme : 22 opérations à co-construire sur 3 ans (2014-2016) tant dans le cœur que sur l'aire d'adhésion.

Il visera en particulier à développer les partenariats favorisant une mise en produit de tonalité parc national et une offre commercialisable.

3.2

Encourager auprès des stations de montagne une politique d'aménagement, d'équipement et de gestion durable

A l'exception de stations moyennes qui sont dans un processus de développement mesuré et n'ont pas encore atteint un niveau d'équilibre économique, le besoin n'est plus à l'accroissement conséquent du nombre de lits dans les stations. Pour autant, le parc des hébergements doit évoluer et s'adapter régulièrement. **L'ambition de la charte est d'aider aux réflexions des SCOT, de chercher à soutenir les stations pour substituer des lits marchands aux lits non marchands afin**

d'accroître les capacités locatives et de favoriser la rénovation du parc existant.

Le tourisme, essentiel à la vie du territoire, repose sur l'hébergement, mais surtout le transport, activités très émettrices de gaz à effet de serre comme l'a montré le bilan carbone réalisé sur le territoire. **L'ambition de la charte est de favoriser les solutions alternatives à la voiture pour l'accès aux sites, les démarches de développement durable des stations**

Des objectifs et mesures pour agir



Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme d'hiver en améliorant l'attractivité estivale

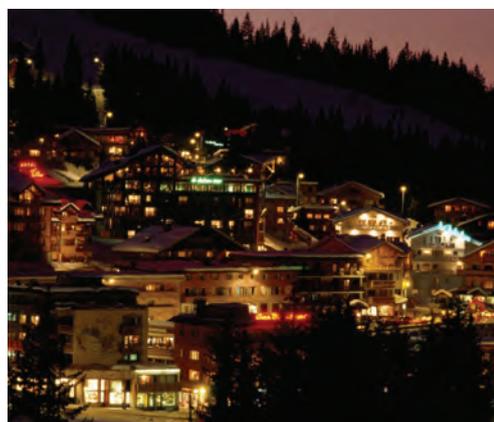
Il s'agira de participer à l'évolution de la charte de développement durable des stations, d'encourager la mise en place d'observatoires environnementaux, de privilégier la restructuration des équipements et domaines existants à leur extension, d'améliorer la performance environnementale lors de ces opérations, de proposer un référencement de « station partenaire du parc national » ...

(orientation 3.2.1 – charte page 82)



Encourager la gestion environnementale des stations de montagne

On encouragera la gestion économe de l'eau, les démarches collectives d'amélioration de la gestion environnementale, l'accès aux stations et aux sites par les transports en commun ou le covoiturage, la réduction de l'empreinte lumineuse des stations et des équipements collectifs. *(orientation 3.2.2 – charte page 84)*



Quelques exemples d'actions concrètes

L'établissement public du parc national favorisera dans ses avis la modernisation et la restructuration des équipements, des domaines existants dans des logiques de plus value environnementale

Le Parc national a signé en 2014 avec la Compagnie des Alpes une convention sur l'apport de données pour la mise en place d'observatoires environnementaux des stations. Il favorisera l'élargissement de cet observatoire et de ses actions pour la préservation de la flore et de la faune. Il contribue par ailleurs à l'équipement des câbles dangereux pour la faune en dispositifs de visualisation.

Le Parc national pourra soutenir les actions d'interprétation du paysage et du patrimoine naturel à partir de sommets accessibles par les remontées mécaniques. Il favorisera les efforts des communes pour l'amélioration du paysage des stations.

Pérenniser l'agriculture et le pastoralisme au bénéfice des agriculteurs et de l'environnement

La richesse paysagère et patrimoniale du parc national de la Vanoise a pu se maintenir en partie du fait de pratiques agricoles et pastorales compatibles avec les espèces et milieux présents. Dans un certain nombre de cas, l'absence ou la disparition d'activités s'accompagnerait d'une baisse de la richesse biologique et de la qualité des paysages.

L'agro-pastoralisme contribue au dynamisme économique de la Maurienne et de la Tarentaise notamment grâce à la forte valeur ajoutée dont bénéficie le Beaufort. L'agriculture participe aussi à l'équilibre social des populations des hautes vallées. Elle est empreinte d'une forte identité culturelle et patrimoniale qui peut être source d'une valorisation économique.

Malgré tout, le territoire n'est pas à l'abri d'évolutions jugées plutôt défavorables pour la biodiversité et les paysages. Le risque est l'abandon des secteurs les plus difficiles d'exploitation et, en compensation, une intensification des secteurs faciles d'accès et peu pentus ainsi qu'une urbanisation des fonds de vallée.

La charte fait le choix d'un parc national qui accompagne les professionnels de l'agriculture et du pastoralisme pour maintenir une agriculture à forte valeur économique et culturelle et adaptée aux enjeux environnementaux, voire pour reconquérir des paysages et des espaces enrichis notamment aux altitudes intermédiaires.

Des objectifs et mesures pour agir



Préserver un foncier agricole fonctionnel, maintenir des structures agricoles viables et favoriser l'installation

Il s'agira par exemple de soutenir l'installation des jeunes, le maintien d'espaces agricoles fonctionnels, le développement de l'agrotourisme. Le Parc national aidera à l'identification des zones agricoles stratégiques dans les documents d'urbanisme, les outils d'animation foncière ... *(orientation 3.3.1 – charte page 88)*



Encourager la gestion agri-environnementale des espaces agricoles

La contractualisation environnementale sera favorisée (PAEC) ainsi que les diagnostics d'alpages et les plans pastoraux ... *(orientation 3.3.2 – charte page 90)*



Consolider et valoriser les filières de production favorables à la biodiversité et développer des filières courtes

Les productions à fort caractère identitaire seront consolidées ainsi que le développement des circuits courts ; Un zonage évitera tout développement d'OGM, on veillera à la conservation des races animales et végétales locales ... *(orientation 3.3.3 – charte page 92)*



Expérimenter des techniques et des modes de gestion des installations agricoles à moindre impact pour l'environnement

On développera l'innovation sur l'économie d'eau et d'énergie, la gestion des effluents d'élevage ou de fabrication de fromages. *(orientation 3.3.4 – charte page 94)*



Quelques exemples d'actions concrètes

Le Parc poursuivra les actions visant à promouvoir les prairies fleuries pour des prairies riches et diversifiées.

Un programme d'expérimentation et d'évaluation de nouvelles techniques de traitement et de gestion des effluents d'élevage en alpage pourrait être lancé dans le cadre d'un partenariat entre le Parc national et les organisations professionnelles agricoles locales.

3.4

Développer le potentiel économique et social de la forêt et de la filière bois en préservant la biodiversité forestière

Les contraintes propres aux forêts de montagne ont permis le maintien d'une sylviculture adaptée et d'une exploitation limitée aux secteurs accessibles. Toutefois, les volumes et les surfaces exploitées se sont réduites ces dernières années du fait de la baisse du prix des bois et des difficultés d'exploitation. Certains massifs ou secteurs forestiers sont laissés en libre évolution, notamment du fait de l'absence de bonnes conditions d'exploitabilité. La naturalité forestière y est forte et mérite d'être préservée.

L'usage du bois contribue à stocker du carbone, valorise une ressource renouvelable en substitution aux énergies fossiles, offre un matériau de construction utilisable localement. Enfin la forêt et sa filière sont source de diversification pour les emplois touristiques saisonniers mais la filière connaît une situation fragile.

Bien menée l'évolution des techniques d'exploitation et notamment le câble peuvent aider à améliorer la prise en compte de la biodiversité et les paysages.

La charte propose de faire reconnaître le rôle multifonctionnel que la forêt assure au-delà de ses seules fonctions de production et de protection contre les risques naturels. Elle ambitionne de soutenir l'ensemble de la filière. Côté amont, avec la réalisation d'actions en faveur d'une sylviculture favorable à la biodiversité, adaptée au changement climatique et ayant recours à une exploitation optimisée prenant en compte les aspects environnementaux. Côté aval, en portant des actions en faveur des filières de transformation favorables au développement durable.

Des objectifs et mesures pour agir



Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans la gestion sylvicole et favoriser la naturalité forestière

Il s'agira par exemple de favoriser la prise en compte de l'environnement dans les documents de gestion forestière, de développer un réseau d'espaces forestiers en libre évolution. (*orientation 3.4.1 – charte page 96*)



Optimiser l'exploitabilité des massifs forestiers à vocation de production en intégrant les enjeux écologiques et paysagers

On favorisera dans les schémas de desserte les enjeux naturalistes et paysagers, ainsi que des modes d'exploitation limitant les infrastructures (câble). (*orientation 3.4.2 – charte page 98*)



Valoriser l'utilisation locale du bois construction et du bois énergie dans le cadre d'une gestion durable de la ressource

On soutiendra la production et l'utilisation de plaquettes de bois énergie, le développement de chaufferies collectives ainsi alimentées, les entreprises de construction utilisant du bois local. (*orientation 3.4.3 – charte page 100*)



Quelques exemples d'actions concrètes

Le Parc national a engagé avec l'ONF une identification des forêts anciennes et à forte valeur de biodiversité pour leur prise en compte dans les aménagements forestiers et pour aider à l'émergence d'un réseau d'espaces en libre évolution.

En lien avec l'Office National des Forêts et les communes forestières, le Parc national favorisera l'exploitation par câble, moins exigeante en densité de desserte, moins pénalisante pour les sols que celle par tracteur forestier et pouvant enrichir la diversité des ambiances forestières.

Préserver la fonctionnalité des habitats naturels et le bon état des ressources

Dans l'aire d'adhésion du parc national, le patrimoine naturel exceptionnel voire emblématique côtoie des espèces ou des milieux plus ordinaires. **La charte a pour ambition d'aider à mieux prendre en compte la fonctionnalité des milieux naturels et les continuités écologiques** à des échelles qui dépassent parfois très largement l'aire d'adhésion. Celle-ci recèle un grand nombre d'habitats ou d'espèces végétales et animales

reconnus d'intérêt national voire communautaire témoignant ainsi d'un bon état de santé patrimonial des hautes vallées.

Avec la charte, il s'agit d'aider à perpétuer la qualité des sites, habitats et espèces à très haute valeur patrimoniale, à favoriser leur suivi et leur gestion, voire leur restauration

Des objectifs et mesures pour agir



Assurer les continuités écologiques et réduire les obstacles aux déplacements des animaux ou leur dangerosité

On identifiera les corridors écologiques, les principaux obstacles pour la faune et cherchera à y pallier. (*orientation 3.5.1 – charte page 104*)



Préserver la fonctionnalité et le bon état des milieux aquatiques et de la ressource en eau

On identifiera les zones aquatiques à enjeu pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. On facilitera l'équipement des ouvrages pour permettre le passage des poissons ... (*orientation 3.5.2 – charte page 106*)



Maintenir les populations de gibier par des pratiques adaptées pour la restauration des populations plus fragilisées et la préservation de l'équilibre forêt / gibier

Des protocoles de suivi fiables pour la gestion cynégétique seront recherchés et mis en œuvre, on facilitera la concertation territoriale pour l'élaboration des plans de chasse, pour le suivi des dégâts de gibiers sur les forêts. La prise en compte des tétraonidés dans l'aménagement des domaines skiables sera favorisée ... (*orientation 3.5.3 – charte page 108*)



Maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial

On facilitera l'identification des sites sensibles pour la faune patrimoniale, sensibilisera les pratiquants. Des plans d'action seront établis pour la restauration et l'entretien de zones humides ou pelouses sèches ... (*orientation 3.5.4 – charte page 110*)



Gérer la complémentarité entre les sites à statut particulier au bénéfice de la biodiversité globale

La gestion des réserves naturelles et arrêtés de biotopes sera effectuée en complémentarité de réseau et avec le cœur et on examinera l'opportunité de l'intégration de certaines à celui-ci. (*orientation 3.5.5 – charte page 112*)



Quelques exemples d'actions concrètes

Un protocole par indice d'abondance est en test avec l'ONCFS, la fédération départementale de chasse et certaines ACCA pour se substituer aux comptages lourds de chamois avec de meilleures indications sur la structure des populations et leur évolution.

Les zones humides de Saint Martin de Belleville font l'objet d'actions de restauration à l'initiative conjuguée de la commune et de l'établissement public du parc national pour en préserver la qualité floristique et la fonctionnalité.

Le Parc national poursuivra l'action menée avec Électricité Réseau Distribution de France et les domaines skiables sur la neutralisation des impacts des câbles aériens sur l'avifaune.

3.6

Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans les aménagements et les activités de loisirs

Les notions de solidarité écologique, paysagère et culturelle et de fonctionnalité des milieux prennent une place de plus en plus importante dans la manière d'aborder la gestion du territoire et les projets d'aménagement. Par ailleurs, la qualité d'un territoire et sa fonctionnalité écologique s'appuient le plus souvent sur la nature ordinaire, au delà des espèces emblématiques.

Le pari de la charte est d'impulser dans une logique d'anticipation une prise en compte globale des enjeux de la solidarité entre les espaces et ceux de la nature ordinaire en lien étroit avec les acteurs de l'aménagement et des loisirs.

Des objectifs et mesures pour agir



Intégrer les enjeux patrimoniaux dans les projets d'aménagement

Il s'agit par exemple de mettre à disposition des communes les données environnementales dont dispose le Parc national, d'assurer une concertation en amont des projets et de favoriser les solutions alternatives ... ([orientation 3.6.1 – charte page 114](#))



Intégrer la biodiversité dans l'aménagement des domaines skiables

On inventoriara et équipera avec les stations intéressées les câbles dangereux pour l'avifaune, favorisera des plans d'actions sur le tétras lyre, la bartavelle, évitera la fragmentation des massifs forestiers ... ([orientation 3.6.2 – charte page 115](#))



Limiter le dérangement de la faune par les activités de loisirs en espace naturel

Une sensibilisation des pratiquants sera développée, on facilitera la mise en place par les communes de mesures réglementation de la circulation motorisée ... ([orientation 3.6.3 – charte page 116](#))



Quelques exemples d'actions concrètes

Le travail avec une commune sur un projet d'aménagement peut permettre d'identifier les impacts potentiels sur une espèce protégée, de les prévenir, voire les éviter, et lorsque c'est impossible de proposer des mesures compensatoires à la destruction facilitant l'instruction des dossiers. Ceci est toujours préférable à un arrêt des travaux préjudiciable pour tous.

A Aussois, l'élaboration de panneaux de sensibilisation des parapentistes avec leur association permet d'orienter leurs activités pour une meilleure prise en compte de la sensibilité de l'avifaune aux abords de ce site.

Maîtriser les évolutions des paysages et valoriser le patrimoine culturel

Avec la loi de 2006 le patrimoine culturel et paysager prend une place nouvelle dans l'action aux côtés du patrimoine naturel, démontrant l'aspect indivisible du patrimoine. Le patrimoine culturel et les paysages sont porteurs d'identité et de fierté pour les territoires. Le paysage est aussi un bon support de médiation sur l'évolution territoriale.

La charte ambitionne de favoriser la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et des paysages mais aussi d'y intégrer la question des ambiances et du ressenti pour maintenir le potentiel émotionnel du territoire.

Des objectifs et mesures pour agir



Prévenir les risques de dégradation des paysages

On aidera à la résorption des points noirs paysagers, à la prise en compte du paysage dans les aménagements, à la mise en œuvre des chartes paysagères, au démontage d'installations obsolètes ... (*orientation 3.7.1 – charte page 118*)



Valoriser un patrimoine culturel exprimant le caractère du parc national

On complètera les études ethnologiques ou archéologiques, valorisera les savoir-faire et techniques traditionnelles, soutiendra la restauration de toitures en matériaux traditionnels et l'accompagnement technique sur le bâti patrimonial ...

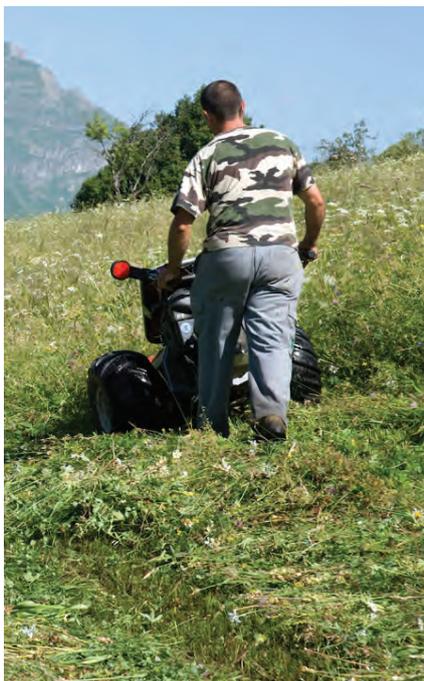
(*orientation 3.7.2 – charte page 120*)



Réhabiliter des paysages agropastoraux à forte valeur patrimoniale

On favorisera la remise en état de prairies, des montagnettes, aidera à l'amélioration de l'insertion paysagère des pistes pastorales ...

(*orientation 3.7.3 – charte page 122*)



Quelques exemples d'actions concrètes

L'observatoire photographique des paysages constitue un bon outil d'information, d'aide à la décision et de dialogue sur les évolutions de notre environnement.

A Aussois la restauration d'espaces pastoraux gagnés par la friche permet la conservation de prairies sèches à forte valeur floristique. A Villarodin-Bourget des initiatives identiques sont initiées par la commune et ont pu être proposées en mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées pour la réalisation d'un sentier piétonnier.

A Termignon la route du sel, son pavage et ses murets, font l'objet d'une restauration patrimoniale appréciée par les touristes et les habitants.

3.8

Rendre plus accessible la découverte des patrimoines et de l'environnement montagnard

L'accueil du public à des fins d'accès à la nature et de découverte des richesses patrimoniales est l'une des missions fondatrice des parcs nationaux. La sensibilisation et l'information de toutes les catégories de publics, qu'ils soient habitants ou visiteurs permet d'enrichir le lien social, de rapprocher le monde de la montagne et les populations citadines, de créer des liens inter-générationnels et entre des catégories sociales différentes. Il s'agit aussi de favoriser la compréhension par les visiteurs des activités humaines du cœur et de l'aire d'adhésion du parc national et d'inviter au respect mutuel. En complément du cœur, l'aire d'adhésion dispose également d'un très fort

potentiel pour la découverte de la nature, l'immersion individuelle et le ressourcement qu'il est possible de mettre en valeur.

L'accueil du public s'appuie aussi sur un réseau de compétences locales qu'il convient de fédérer, valoriser, appuyer en tant qu'ambassadeurs du parc national.

La charte propose de fixer les fondements pour une stratégie d'information et de sensibilisation s'adressant aux différentes catégories de publics : scolaires, jeunes, habitants, résidents secondaires, citadins et visiteurs.

Des objectifs et mesures pour agir



Moderniser les équipements du parc national et réhabiliter les sites d'accueil sur le territoire

On modernisera par exemple les centres d'accueil sur le parc existants, leurs espaces d'expositions, on développera la formation des hôtesses et des mobiliers d'information sur le parc avec les offices du tourisme. On renforcera l'information au départ des sentiers et requalifiera les aires d'accueil ... (orientation 3.8.1 – charte page 124)



Sensibiliser prioritairement les jeunes du territoire pendant et hors du temps scolaire

On établira une stratégie attractive de sensibilisation des jeunes hors temps scolaire, suscitera des programmes pédagogiques scolaires, assurera la promotion du parc auprès des classes extérieures pour leurs séjours ... (orientation 3.8.2 – charte page 126)



Développer les outils pédagogiques et une plate-forme de ressources à l'échelle du territoire du parc national

On créera du lien entre projets pédagogiques et actions pilotes de l'établissement public, réalisera des outils et supports pédagogiques pour démultiplier l'intervention, favorisera la dynamique inter-structures de pédagogie à l'environnement, développera l'action avec le Parco nazionale Gran Paradiso et Alparc ... (orientation 3.8.3 – charte page 127)



Quelques exemples d'actions concrètes

On pourra par exemple développer des actions de découverte « tous aux sommets » pour les jeunes avec les fédérations (CAF, CODERANDO ...)

Le Parc national fera la promotion des sorties d'accompagnateurs en montagne qui répondent aux critères de la marque « Esprit parc national ».

On développera avec les offices du tourisme des opérations attractives de découverte : rallyes-découverte, musique et nature ...

Les aires de nidification du gypaète sont sensibles au dérangement. Elles sont une occasion privilégiée de sensibilisation active et d'actions pédagogiques.

Favoriser l'appropriation du parc national par ses habitants

Le patrimoine exceptionnel du parc national est un bien collectif. Les communes, les propriétaires, les habitants en sont les dépositaires. Les orientations de la charte ne sauraient se réaliser sans le concours et l'appropriation de chacun au titre de ses responsabilités propres. Ni sur le cœur malgré ses prérogatives particulières, ni a fortiori sur l'aire d'adhésion l'établissement public du parc national ne peut agir seul. La logique partenariale prévaut, ce qui suppose une volonté réciproque de mise en commun des projets, de l'information.

L'établissement public, animateur de mise en œuvre de la charte, n'intervient bien souvent qu'en accompagnement, en appui, en apportant connaissance, expertise et quelques crédits facilitant la recherche de financements pour l'action.

Son rôle est d'œuvrer pour que chacun en fonction de ses compétences, de ses champs d'attribution, de ses capacités puisse s'engager, soit reconnu et puisse constater les bénéfices de l'action commune.

Des objectifs et mesures pour agir



Diffuser les connaissances des richesses patrimoniales du territoire

Il s'agira de faciliter l'accès aux connaissances acquises par des interfaces internet avec les bases de données, par l'édition et la valorisation des documents « découvrir le patrimoine naturel des communes », par des expositions et des réunions de restitution des programmes d'observation et de suivi ... (*orientation 3.9.1 – charte page 130*)



Susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées

On valorisera le site internet du parc national, les médias (radios, presse, bulletins municipaux ...) pour rendre compte des actions entreprises, en valoriser les acteurs. Les « ambassadeurs du parc » y seront associés. Des bilans annuels seront établis mettant en valeur les actions marquantes. On favorisera la remise en état de prairies, des montagnettes, aidera à l'amélioration de l'insertion paysagère des pistes pastorales ... (*orientation 3.9.2 – charte page 131*)



Quelques exemples d'actions concrètes

Les bulletins municipaux sont un excellent vecteur d'appropriation des connaissances sur le parc et des actions entreprises avec les municipalités ou leurs habitants.

Des liens seront créés ou renforcés entre les sites web du parc, des communes, des offices du tourisme et d'autres partenaires pour faciliter l'accès à l'information et sa réciprocity

3.10

Engager le territoire dans une démarche éco-responsable

Le statut de parc national associe à l'image du territoire un patrimoine naturel exceptionnel et une exemplarité dans le rapport de l'homme à la montagne et la nature. Ces valeurs peuvent susciter l'envie d'engagement dans des démarches éco-citoyennes responsables à titre individuel ou collectif. La Vanoise peut jouer un rôle d'exemplarité et de responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures face aux défis du monde d'aujourd'hui que sont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le maintien de la

cohésion sociale et le déséquilibre des niveaux de développement au niveau mondial.

De son côté, l'établissement public du parc se doit d'être exemplaire, d'innover, d'offrir des références pour son territoire et les acteurs locaux.

L'ambition est de faire preuve de démonstration environnementale en élargissant les actions du territoire à la promotion d'un mode de vie plus éco-citoyen.

Des objectifs et mesures pour agir



Réduire l'empreinte écologique du territoire

La démarche d'éco-exemplarité de l'établissement public du parc sera poursuivie et les initiatives des collectivités pour l'application d'un plan climat-énergie à des échelles territoriales encouragées. On soutiendra les initiatives sur les énergies nouvelles, les transports alternatifs ... (orientation 3.10.1 – charte page 134)



Développer l'usage de la marque parc national de la Vanoise et faire bénéficier les initiatives exemplaires d'un référencement parc national de la Vanoise

La mise en place de la marque « Esprit parc national » sera engagée prioritairement sur des entreprises artisanales, des hébergements, des produits du territoire, des accompagnateurs engagés dans des démarches d'éco-responsabilité, développement durable. On recherchera la complémentarité avec la marque « Savoie ». (orientation 3.10.2 – charte page 135)



Quelques exemples d'actions concrètes

Le Parc national facilitera l'appui en ingénierie de projet pour les déplacements alternatifs et la maîtrise des énergies.

L'établissement public poursuivra avec les acteurs vallois et l'Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables les actions de type « famille à énergie positive » visant à réduire l'empreinte carbone dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan climat suite au diagnostic réalisé en 2011.

L'artisanat situé en aire d'adhésion utilisant le bois de pays, l'utilisation de produits de traitement ou de décoration biologique, triant et valorisant ses déchets ... pourra solliciter un référencement « Esprit parc national ».

Renforcer la notoriété du parc national du local à l'international

L'une des ambitions de la charte est de construire avec les acteurs locaux un territoire de référence en matière d'innovation dans l'intégration des préoccupations environnementales et de la conduite du développement, ceci dans le contexte très particulier qui est le sien.

Ceci doit contribuer au renforcement de la notoriété du parc national acquise à l'échelle nationale

et internationale, bien commun de tous qui rejaillit sur le territoire. Cette reconnaissance engage le parc national de la Vanoise dans une dynamique de partenariat, d'échanges et expérimentations avec d'autres espaces protégés

comme les parcs nationaux français et européens, les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles et les grands sites. Dans cette dynamique, l'action commune entre le Parco nazionale Gran Paradiso et celui de la Vanoise tient une place toute particulière.

L'ambition de la charte est de s'impliquer dans ces réseaux spécialisés et d'y représenter l'action collective entreprise par le territoire et ses acteurs. Il est aussi important de faire fructifier le jumelage avec le Parco nazionale Gran Paradiso, constituant ainsi un laboratoire exceptionnel d'observation et d'initiatives transfrontalières.

Des objectifs et mesures pour agir



Devenir un lieu et des acteurs de référence en matière de protection des patrimoines, de mise en valeur des ressources et d'innovation

Il s'agira de mobiliser les réseaux d'acteurs locaux autour de l'innovation, de mettre en valeur les expériences et les savoir-faire ...
(orientation 3.11.1 – charte page 138)



Participer activement aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux et internationaux d'espaces protégés ou remarquables

Le Parc national de la Vanoise sera présent et associera ses partenaires aux actions et programmes et projets menés avec le réseau Alparc, Parcs nationaux de France ... (orientation 3.11.2 – charte page 140)



Renforcer la coopération avec le Parco nazionale Gran Paradiso pour constituer un parc national transfrontalier d'envergure

Des conventions pluri-annuelles très concrètes d'action seront mises en œuvre avec le Parco nazionale Gran Paradiso.
(orientation 3.11.3. – charte page 142)



Quelques exemples d'actions concrètes

Le Parc national poursuivra avec d'autres espaces protégés et des agriculteurs du territoire, le programme « alpages sentinelles » de suivi des alpages en lien avec le changement climatique.

Un travail sera engagé pour une candidature commune avec le Parco nazionale Gran Paradiso au label Geopark.

Le Parc national s'associera dans le cadre d'Alparc à des programmes Interreg ou Life permettant de drainer des crédits de l'Europe sur des actions communes prioritaires.

La carte des espaces et leur vocation et la notice d'accompagnement

Cette carte est le document graphique qui indique, pour le cœur et l'aire d'adhésion, la vocation des différents espaces du parc national. Elle se veut un schéma d'orientation générale des espaces. Ce document est construit à partir des éléments de caractère du territoire présentés en début du document de charte. La carte permet de représenter les objectifs et les orientations du projet de charte sur le territoire.

Ainsi, chaque secteur, en fonction de sa vocation dominante, constitue le territoire d'application privilégié d'un ou plusieurs objectifs pour le cœur, d'une ou plusieurs orientations pour l'aire d'adhésion. En faisant correspondre directement une série de mesures de la charte avec une partie du territoire, la carte constitue un guide pour la mise en œuvre concrète de la charte.

La carte identifie :

- les espaces à vocation de forte naturalité du cœur du parc national,
- les espaces à vocation de montagne sauvage de l'aire d'adhésion,
- les espaces à vocation agropastorale,
- les espaces où la vocation agropastorale est associée à une vocation de naturalité ou de montagne sauvage,
- les espaces à vocation sylvicole,
- les polarités à vocation touristique avec infrastructures dédiées à l'accueil et l'information du public,
- les sites paysagers remarquables ayant vocation à - l'accueil et à la sensibilisation du public,
- les domaines skiables, extensions autorisées, les domaines de ski de fond, les équipements liés à un domaine skiable existant,
- les espaces associés aux stations touristiques,
- les itinéraires de grande randonnée de notoriété internationale ou nationale,
- les principales routes touristiques de notoriété internationale ou nationale, les routes d'intérêt touristique local du cœur du parc national,
- les principaux hébergements collectifs d'accueil du public en altitude,
- les villes, villages et principaux hameaux et leurs espaces associés.

Crédits photographiques

Parc national de la Vanoise (de gauche à droite et de haut en bas)

Couverture : Nathalie TISSOT, Alexandre GARNIER, Stéphane CARRIERE, Michel BOUCHE, Christophe GOTTI, Christian BALAIS

- p. 2 Christian NEUMÜLLER, Patrick FOLLIET, Michaël DELORME
- p. 3 Philippe BENOIT, Régis JORDANA, Damien HEMERAY, Philippe BENOIT, Christophe GOTTI, Christian BALAIS
- p. 4 Régis JORDANA, Joël BLANCHEMAIN, Ludovic IMBERDIS
- p. 5 Ludovic IMBERDIS, Patrick FOLLIET, Christian NEUMÜLLER
- p. 6 Christophe GOTTI, Christophe GOTTI
- p. 7 Denis BASSARGETTE, Alain CHASTIN
- p. 8 Alexandre GARNIER, Patrick FOLLIET
- p. 10 Christian BALAIS
- p. 11 Stéphane MELE
- p. 12 Joël BLANCHEMAIN, Christophe GOTTI, Mylène HERRMANN, Michaël DELORME
- p. 13 Joël BLANCHEMAIN, Denis BASSARGETTE, Joël BLANCHEMAIN, Patrick FOLLIET
- p. 14 Nathalie TISSOT, Nathalie TISSOT, Laetitia POULET
- p. 15 Nathalie TISSOT, Christophe GOTTI
- p. 16 Nathalie TISSOT, Christophe GOTTI
- p. 17 Christian NEUMÜLLER, Jessica BUCZEK, Nathalie TISSOT
- p. 18 Jean-Pierre MARTINOT, Joël BLANCHEMAIN, Christophe GOTTI
- p. 19 Christian NEUMÜLLER, Frantz STORCK, Christophe GOTTI
- p. 20 Christophe GOTTI, Christian BALAIS, Emmanuel MICHAU
- p. 21 Patrick FOLLIET, Denis BASSARGETTE, Benoît MARTINEAU
- p. 22 Patrick FOLLIET, Frantz STORCK, Patrick FOLLIET
- p. 23 Alexandre GARNIER, Frantz STORCK, Nathalie TISSOT
- p. 24 Christian NEUMÜLLER, Jessica BUCZEK, Ludovic IMBERDIS
- p. 25 Christian NEUMÜLLER, Patrick FOLLIET
- p. 26 Patrick FOLLIET, Nathalie TISSOT, Christophe GOTTI
- p. 27 Christian NEUMÜLLER, Guy-Noël GROSSET

pp. 6-7 Robert CASTEL (panorama), avec son aimable autorisation

p. 17 Geopark